



sécurité des déplacements.



- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport . Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71- A6 , on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués ,204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et arrêt.....) et à la bonne irrigation des territoires traversés .

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat , Le Conseil Municipal de la commune de DIOU réuni le 26 octobre déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur L'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la partie d'aménagement retenue doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet aménagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévu par l'Etat (2010-2014).

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurités efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal :

- S'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire ,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke.